

Règlement financier 2026-2027

Groupe scolaire Saint Joseph - Sainte Marie Clamart

I. La contribution des familles

Elle participe aux **investissements immobiliers** et aux équipements nécessaires aux dépenses liées au **caractère propre** de l'établissement, ainsi qu'à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

L'ensemble de la contribution est **annualisé** incluant les périodes de vacances, de stage, des sorties et voyages scolaires. Les 85 € de frais de dossier ne sont pas remboursés.

Les arrhes sur les frais de scolarité (200 €) restent acquis à l'établissement, elles seront utilisés pour aider les parents ayant des difficultés financières.

II. Le montant de votre contribution

A l'aide de votre dernier avis d'imposition (avis 2025 pour les revenus 2024), calculez votre quotient familial afin de déterminer votre catégorie (QF=revenu fiscal de référence / nombre de parts fiscales) puis vérifiez la contribution correspondante.

QUOTIENT FAMILIAL	Catégorie
QF < 9 000 €	I
9 000 € < QF < 28 800 €	II
28 800€ > QF	III

SCOLARITE ANNUELLE	Elémentaire	Collège
Contribution des familles		
Catégorie I	1 084,00 €	1 159,00 €
Catégorie II	1 445,00 €	1 545,00 €
Catégorie III	1 553,00 €	1 661,00 €
Frais annexes		
Participation frais annexes (I)	112,00 €	200,00 €
Tee-shirt sport (nouvelle inscription)		14,00 €
Ecolien	9,00 €	
Cotisation APEL (2)	30 €/an et par famille	
Rejet de règlement	18,00 €	
Remplacement carte cantine/carnet de liaison		12,00 €

(1) Participation au renouvellement des livres scolaires, équipements informatiques et fournitures pédagogiques.

(2) L'association des parents d'élèves (APEL), représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe en autres choses, au financement des sorties et des voyages scolaires. La cotisation est volontaire, sauf demande écrite avant le 15 septembre, elle est appelée sur la contribution annuelle. Une partie de cette cotisation est reversée à l'APEL 92, et inclut notamment l'abonnement à la revue "Famille et éducation".

RESTAURATION Montant annuel	Elémentaire	Collège
Demi-pension pour 1 jour /semaine (3)	314,00 €	321,00 €
Demi-pension pour 2 jours /semaine (3)	628,00 €	642,00 €
Demi-pension pour 3 jours /semaine (3)	941,00 €	963,00 €
Demi-pension pour 4 jours /semaine (3)	1 254,00 €	1 284,00 €
1 repas occasionnel (3)	9,90 €	
Repas apporté dans le cadre d'un PAI	320,00 €	

